

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Lundi 12 Janvier 2026

L'An deux mille vingt-six et le douze janvier le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Janine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard , Mme Danièle Massu, Mr Nicolas Perche, Mme Marie-Claude Pagneux, Mme Nathalie Buffy, Mme Martine Maingret, Mr Tommy Monin

Excusés : Mme Claude Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay , Mr Berthillier, Mme Champion, Mr Landré, Mr Martin ayant donné pouvoir à Mme Buffy

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 JANVIER 2026

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif 2026 sont les suivants :

Chapitre	Article	Objet	Montant
21	2184	Acquisition de mobilier pour la médiathèque	110 000 €
21	2188	Acquisition d'outillage	5 000 €
23	231	Rénovation de la toiture du gymnase	230 000 €
23	231	Voirie 2026	20 000 €

(Unanimité)

2- Tarifs 2026

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs applicables en 2026

3- Subvention exceptionnelle à l'AJLC et à Bresse Foot 01

- L'association AJLC organise une manifestation exceptionnelle les 25 et 26 juillet prochain : Les rencontres européennes des voitures stars de cinéma.

Le budget de cette opération est de 96 000 €. L'association AJLC sollicite le concours financier de la Ville de Pont de Vaux à hauteur de 2500 €. Le conseil municipal approuve cette demande.

(Unanimité)

- L'association Bresse Foot 01 a fait l'acquisition d'un robot de tonte. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 5 000 € pour l'acquisition de ce matériel correspondant à la somme que la commune aurait engagée pour l'entretien du terrain.

(Unanimité)

4- Recrutement d'un adjoint technique temporaire

Afin de permettre la réalisation de différents travaux et aménagements le conseil municipal décide de recruter un adjoint technique affecté aux services techniques du 13 janvier au 28 février 2026.

(Unanimité)

5- Recrutement d'un adjoint du patrimoine à temps non complet

Pour permettre l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque le conseil municipal décide de recruter un adjoint du patrimoine à temps non complet (26 heures hebdomadaires)

(Unanimité)

6- Modification du tableau des emplois suite à promotion interne

Suite à l'avis favorable du centre de gestion de l'Ain à la promotion Interne de Mme Marie-Laure Guichard au grade d'attaché territorial, le conseil municipal décide de créer un emploi de secrétaire générale de Mairie relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

(Unanimité)

7- Régime indemnitaire :

- RIFSEEP filière administrative- extension au cadre d'emploi des attachés territoriaux

Le conseil municipal décide d'étendre le régime indemnitaire actuel au cadre d'emploi des attachés territoriaux dans les mêmes conditions.

Les montants de référence fixés par décret sont :

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	32 130 €	2 185 €

(Unanimité)

- IAT Cadre d'emploi des agents de police municipale – réévaluation des montants

Par délibération du 14 avril 2021 le conseil municipal a institué l'Indemnité d'administration et de Technique à la filière police municipale. Les montants ont été réévalués par décret applicable au 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal décide de réévaluer les montants applicables :

Grade	Montant de reference	coeff	Périodicité
- Brigadier chef principal	513.28	De 0 à 8	Mensuelle
- Brigadier	491.94	De 0 à 8	Mensuelle
-Gardien	486.32	De 0 à 8	Mensuelle

(Unanimité)

8- Questions diverses

Monsieur le Maire indique que les travaux de la médiathèque avancent bien. Le chantier se déroule sans difficulté particulière.

Les points d'apports volontaires seront déplacés à l'entrée de la future déchetterie pour des raisons de propreté du centre-ville. Des caméras seront installées. Mr Perche regrette un nouvelle fois que l'absence de propreté dans la Ville. Monsieur le Maire indique que la balayeuse sera réparée prochainement.

Les vœux de la municipalité ont rassemblé près de 200 pontevallois.

Les transports exceptionnels sollicitant une interdiction de stationner pour permettre leur passage devront s'acquitter de la somme de 400 €. De plus il leur sera demandé de passer de nuit (pour les convois de catégorie 3).

Mr Nicolas Perche regrette que la Place Poisat n'ait pas été mise en valeur par les illuminations de fin d'année. Il faudra réfléchir tôt cette année pour les futures illuminations.

Mme Annick Thevenard fait part de la remarque de parents d'élèves qui regrettent qu'il n'y ait pas eu de sapins d'installer à proximité des écoles. Mr Bugaud précise que les 4 petits sapins devant l'église ont été mis par l'UCAP.

Mme Martine Maingret sollicite à nouveau Monsieur le Maire pour l'achat d'un lave-vaisselle à l'Arquebuse. Monsieur le Maire est toujours dans l'attente d'un courrier de la Présidente de l'Association. Elle fait part également de plusieurs infractions au stationnement et à la circulation. La policière municipale en sera informée. Mme Maingret signale une nouvelle fois la disparition du panneau de limitation de tonnage chemin de Bretagne. Elle rappelle à Monsieur le Maire que des déchets végétaux sont à évacuer Chemin de l'Olivier. L'éclairage Public de la Rue Franche ne fonctionne pas.

Mr Pion fait part de problème de chauffage dans différents bâtiments communaux. Mme Guillain indique que celui du Dojo ne fonctionne pas correctement

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19 h 55.

PONT DE VAUX le 13 janvier 2026

Le Maire,
Yves PAUGET

La secrétaire,
Françoise DELAY



